

Environnement Drôle d'Aire!

Bilan d'une étude sur deux ans menée par l'APAA

L'Association pour la protection de l'Aire et de ses affluents, fondée il y a trois ans, s'est donné pour objectif de préserver la rivière essentiellement genevoise et ses affluents, tous situés en Haute-Savoie. Pour asseoir son action en faveur de la qualité naturelle du cours d'eau et de ses berges, elle a mené une étude sur deux ans, dont les résultats ont été confirmés par le travail d'un chimiste et d'un biologiste.

Si ce travail n'a aucune prétention scientifique, il présente au moins l'avantage de fournir un état des lieux fort utile qui complète, à sa manière, les conclusions des autorités s'intéressant à la rivière.

Revue du réseau d'eau

En dépit du constat sévère de ses observations, l'APAA souligne néanmoins que rien n'est perdu quant à la préservation de l'Aire, comme en témoigne l'existence de zones restées naturelles et parfois sauvages où se développe une microfaune gardienne de la vie, en particulier aquatique.

Voyons le réseau au cas par cas tel qu'il ressort de l'étude.

L'Arande : cet affluent dont le débit, selon certains témoignages, aurait considérablement diminué au cours de ces vingt dernières années, est fortement pollué depuis ses sources par de nombreux rejets d'eaux usées : la commune d'Archamps n'est en effet que partiellement raccordée à la STEP du Bas-Salève. Il a été constaté en février 1992 une pollution aux hydrocarbures provenant de l'International Business Park qui a requis l'intervention des pompiers suisses à environ 800 mètres en aval sur la commune de Bardonnex. La rivière, qui a été progressivement transformée en égout à ciel ouvert, est encore

rivière est soumise se situe à Uffin, non loin de l'autoroute : là, elle disparaît dans un petit étang d'une trentaine de mètres de diamètre d'où son eau est pompée pour satisfaire aux besoins de l'agriculture. Or, en période d'étiage, le débit soustrait est supérieur aux apports, si bien que le cours d'eau est à sec en aval, à l'entrée de Saint-Julien !

La Folle (ou Nant de Feigères) : cette rivière, que la FRAPNA souhaite faire bénéficier d'un statut légal de protection, est le principal affluent de l'Aire. La qualité de ses eaux n'est acceptable qu'en amont du pont reliant Le Châble à Présilly et au niveau duquel se trouve une grande porcherie. Le Nant subit ensuite de graves atteintes, dont les effets peuvent pourtant être partiellement compensés sur certains tronçons par un processus de régénération naturelle : ainsi, après avoir longé une importante décharge en un lieu riche en sources d'eau, il suit un cours perturbé par une succession de petits barrages récemment construits sous Feigères (et entre lesquels son lit est partiellement remblayé par des déchets de construction), puis il reçoit les effluents d'une STEP : à son arrivée à Saint-Julien, cet affluent important est ainsi fortement pollué.

Le Grand-Nant : ce cours d'eau a un débit faible mais relativement constant, contrairement aux ruisseaux qui se jettent sur sa rive gauche, comme le Nant d'Ogny et le Nant de Songy, souvent à sec. L'eau y est d'une qualité plutôt bonne, au moins en amont comme en témoigne l'abondance des larves de trichoptères. Deux affluents ont toutefois subi des pollutions industrielles graves et d'ailleurs dénoncées dont l'une, au chrome (entreprise Technidur), particulièrement inquiétante en regard à sa toxicité.

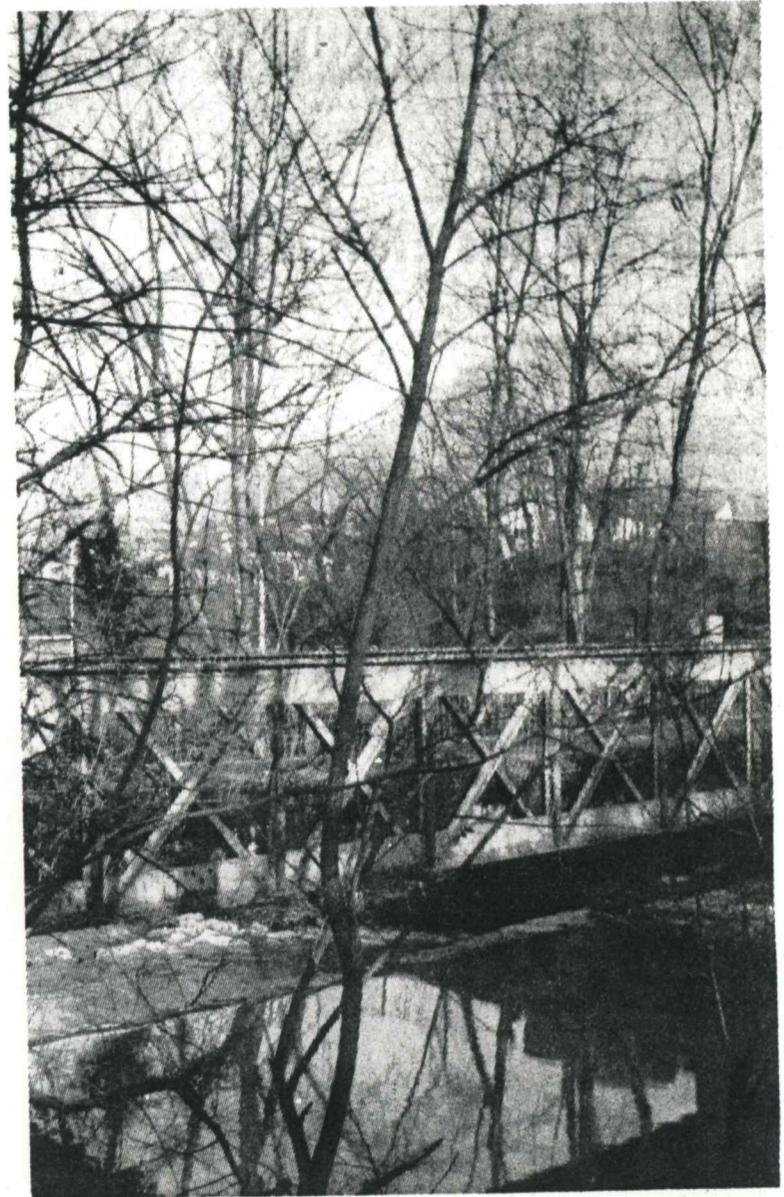
L'Aire : cette rivière, alimentée par les

elle-même dont l'eau est parfois pompée en totalité, comme en aval de Saint-Julien au niveau d'« Intermarché ». A cela, il faut ajouter les remblaiements ou drainages de zones humides dont la fonction de « tampon » a ainsi été perdue, en particulier au niveau du canal construit dans l'entre-deux-guerres en aval de Lully. On peut espérer que malgré les restrictions budgétaires, l'Etat de Genève mettra en application les plans que ses services compétents ont élaborés afin de corriger cette erreur historique en restituant à la rivière quelques-uns de ses méandres.

L'absence d'eau prend un caractère particulièrement critique dans une zone perméable située juste en amont de la frontière suisse : là se déversent sur un lit asséché en période d'étiage les effluents très mal épurés de la STEP de Saint-Julien, si bien que ceux-ci constituent à eux seuls l'élément liquide de la rivière à son entrée sur sol suisse ! L'égout à ciel ouvert suit le cours rectiligne du canal de la Plaine de l'Aire, peu propice aux phénomènes naturels d'autoépuration, avant de disparaître définitivement sous terre, non sans s'être encore chargé au passage des rejets de la STEP de Confignon. A cet état de pollution permanente, d'ailleurs attesté par le service d'hydrobiologie du canton de Genève, il faut ajouter les pollutions accidentelles, comme les deux écoulements de mazout nécessitant l'intervention des pompiers au cours de la période d'observation.

Conclusion

L'Aire est indissociable de ses affluents, expliquent les auteurs de l'étude. Elle souffre des pompages excessifs effectués en été, ce qui implique que la qualité de son eau ne pourra être améliorée d'une façon significative



La rivière de l'Aire, traversée par quelques passerelles, est un cours d'eau auquel tiennent beaucoup les Genevois, des deux côtés de la frontière.

Le paint-bail

piers suisses d'environ 100 mètres avar sur la commune de Bardonnex. La rivière, qui a été progressivement transformée en égout à ciel ouvert, est encore menacée par des projets de mise sous tuyaux. Elle est busée à Saint-Julien, en passant dans la ZAC de Ternier en construction.

Le Ternier : ce nant semble tenir la deuxième place quant au débit parmi les affluents de l'Aire. Malgré quelques petits rejets, l'eau de la rivière reste de bonne qualité, comme l'indique la présence de petits crustacés (gammare) et de larves d'insectes (trichoptères). Outre la mise sous terre (busage) accompagnée de défrichements des berges qu'on peut actuellement observer au niveau d'un lotissement situé au-dessus de Neydens, le principal dommage auquel la

chromé (entreprise Technicurl) particulièrement inquiétante eu égard à sa toxicité.

L'Aire : cette rivière, alimentée par les affluents précités, a toujours manqué d'eau pour certains tronçons lors des périodes sèches ; mais il s'agit là d'un phénomène naturel, qui se manifeste par la disparition de l'eau dans la nappe d'accompagnement sous le lit de la rivière et ne met nullement en cause l'intérêt biologique, piscicole et récréatif d'une rivière. Toutefois dans le cas de l'Aire, les périodes d'étiage ont été prolongées d'une manière dommageable, par des prélèvements massifs (et parfois illégaux) imputables à l'agriculture : cette situation se présente aussi bien sur des affluents comme le Ternier que sur l'Aire

l'étude. Elle souffre des pompes excessifs effectués en été, ce qui implique que la qualité de son eau ne pourra être améliorée d'une façon significative qu'en remettant en cause la manière dont on s'en sert.

En ce sens, le bilan de l'APAA vise le projet qui relierait la station d'épuration de Saint-Julien à la STEP d'Aire. « Or ce mégaprojet technocratique, qui ne tient pas compte de la saturation d'une station qui attendra encore longtemps son agrandissement, ne résoudre pas le problème de la pollution de l'Aire sur sol genevois puisque l'eau de ses affluents arrive déjà fortement polluée à Saint-Julien ! Et la construction d'un tuyau de Saint-Julien à Aire priverait l'Aire du peu d'eau qu'elle reçoit encore en fin d'été... ».

« La préservation de ses richesses naturelles accroche sur des difficultés administratives ou politiques aggravées par la présence d'une frontière internationale. Or la collaboration transfrontalière, en dépit des déclarations destinées à « vendre » la région, et des efforts réels accomplis pour qu'elle devienne une réalité, n'est encore guère réalisée sur le terrain, parfois même en cas de pollution accidentelle. Pourtant, seule une ferme volonté politique partagée des deux côtés de la frontière et une conception globale élaborée en commun sont à même de concilier le développement économique et le maintien d'un environnement qui doit rester aussi proche que possible de son état naturel. A cet égard, le projet d'étude transfrontalier du bassin de l'Aire (Drize comprise), auquel a été allouée une somme non négligeable, constitue un pas dans la bonne direction. Mais il s'agit seulement de confirmer l'existence de dégâts avérés et d'affiner les constats effectués dans le présent rapport, ce ne sera qu'un gaspillage de moyens ; cette étude, confiée à des spécialistes, doit absolument déboucher sur des propositions de solutions et celles-ci doivent fonder des décisions politiques suivies effectivement d'application dont les effets seraient alors observables sur le terrain ».

Le paint-ball déboule dans le Genevois

Le paint-ball (la balle peinte) fait son apparition dans la région grâce au Puma P.B., présidé par Alain Collet. La légende rapporte que ce sport serait né en Australie où les bergers marquent leurs troupeaux avec des billes de couleur, qu'ils tirent avec leur fusil.

Le paint-ball est utilisé par les entreprises dans ce qu'on appelle les stages de motivation où il a fait ses preuves parce qu'il révèle la personnalité de chacun : prudent, organisé, improvisateur, anxieux, réfléchi, solitaire, volontaire.

Où ?

Pour ce qui concerne la région genevoise, le Puma paint-ball, créé il y a peu, compte 15 membres évoluant sur un terrain entre Vulbens et Valleiry. Vêtus d'un treillis pour se fondre dans la nature et armés de leur marqueur (ressemblant à une mitrailleuse), ils s'amuse comme des gamins.

« Au début, on se croit dans une série télévisée, on se prend pour Crocodile Dundee, mais bien vite, notre esprit se met en éveil et l'on change de mentalité. C'est mieux de rapporter le drapeau adverse, cela aiguise les réflexes et la vigilance car chaque sport développe l'une ou l'autre de nos qualités ».

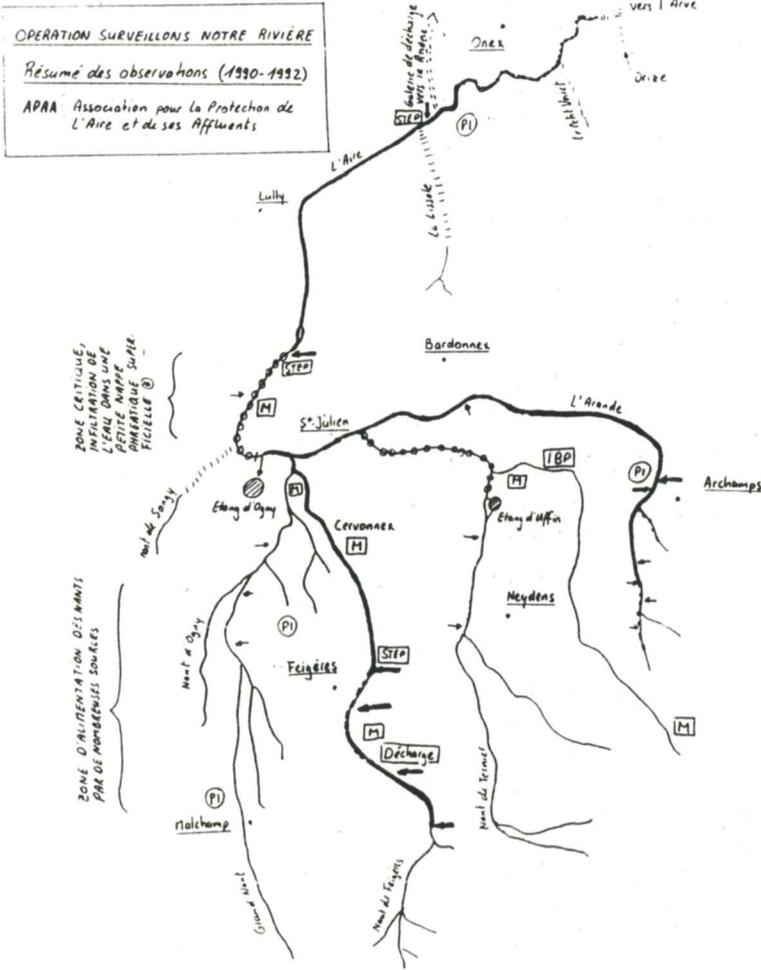
L'ambition des Pumas est de former deux bonnes équipes pour participer au championnat de France, car il existe déjà ! Dernièrement, Alain Collet est allé se rendre compte de sa qualité à Toulouse, où 18 équipes s'affrontaient. C'est pourquoi il suggère à tous ceux, hommes et femmes, que ce sport intéresse, de le contacter au 50.49.13.59, ou de lui écrire allée des Ecurieuls, à Saint-Julien. La stratégie grandeur nature les attend.

J.-F. R.

Le jeu

Ce sport particulier se dispute sur un terrain boisé et accidenté, sans grandeur précise, mais délimité à l'avance. Deux équipes de cinq membres sont face à face, le but étant de récupérer le drapeau adverse en éliminant les joueurs, ceux qui ont reçu une bille peinte sur eux. La durée de chaque manche est de 15 minutes.

Le but du jeu est évidemment de gagner ! Pour cela, il faut faire preuve de ruse, de prudence, d'efficacité. En fait, très vite, le joueur entre dans la peau d'un stratège pour éviter les billes de peinture qui, dans l'action ludique, sont vite assimilées à d'autres billes plus dures.



OPERATION SURVEILLONS NOTRE RIVIERE
Résumé des observations (1990-1992)
APAA Association pour la Protection de l'Aire et de ses Affluents

Légende

- STEP = station d'épuration
- IBP = International Business Park
- M = menus de busages et autres
- = graves atteintes à la qualité de l'eau
- (P) = pollutions industrielles
- = rivière morte (pas de gammare ou trichoptère)

De tout partout...

P.L.S.

La permanence de P.L.S. (Centre départemental d'information sur l'habitat de la Haute-Savoie), dont la mission est de fournir aux particuliers, gratuitement et en toute neutralité, tous renseignements ou conseils d'ordre juridique et financier relevant des secteurs de l'accès à la propriété, locatif et amélioration de logements (indication des aides financières possibles, établissement de plans de financement, étude de la propriété réglementaire).

Toussaint

A l'approche des fêtes de la Toussaint, les familles des personnes inhumées au cimetière, sont priées de bien vouloir procéder au nettoyage de leurs tombes et des abords immédiats de ces dernières.

Assemblée générale Ao-Club

L'assemblée générale du Vélo-Club se

A l'ordre du jour : différents rapports, remise de récompenses aux coureurs, élection du tiers sortant, dont le président.

Cimetière

Il est rappelé que par arrêté municipal en date du 25 septembre 1992, il a été décidé la relève du carré Nord-Est du nouveau cimetière (carré de droite par l'entrée de la promenade du Crêt).

Les familles concernées par ces inhumations faites en service ordinaire doivent se présenter au service du cime-